

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

19-12-2018 PROCÈS-VERBAL, de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce dix-neuf (19) décembre de l'an deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures, vingt (19h20) sous la présidence du maire substitut Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Josée Leclerc,  
Christian Mongrain Thériault.

Denise Morin,

Rémi Kelley,

Était absent le conseiller Michel Beaudette.

Étaient présents également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale, Madame Nathalie Soucy, secrétaire et Monsieur Richard Petit, inspecteur municipal.

La directrice générale annonce la démission du maire Normand Lagrange au poste de maire. Une date d'élection pour combler le poste de maire sera annoncée au cours du mois de janvier prochain. Le maire substitut prend la relève jusqu'à l'élection d'un candidat au poste de maire en 2019.

163-2018 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et avec les ajouts concernant les signataires pour les chèques et à l'autorisation de paiements sur accès d.

Proposition adoptée

**PÉRIODE DE QUESTION :**

**Radar de vitesse :** Mme Lorraine Trottier demande au conseil la possibilité de faire l'achat de radar de vitesse pour l'installation à l'entrée Nord. Plusieurs camions circulent à une vitesse supérieure à la limite et il est difficile et dangereux de tourner sur la rue Principale lorsqu'on provient de la 8e avenue Est ou Ouest. Il est mentionné l'exemple de la municipalité de Saint-Lambert de Desmeloïzes qui a fait cette installation et que les résultats sont probants. Le maire substitut indique que la municipalité avait opté pour l'emprunt de la remorque de radar appartenant à la SQ pour deux périodes dans l'année mais qu'une analyse sera effectuée pour voir si l'on pourrait opter pour l'achat. À suivre.

164-2018 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #207 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCISE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE le projet de règlement et l'avis de motion du règlement #207 ont été donnés à la séance de ce conseil tenue le 3 décembre 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Dupuy adopte le règlement #207 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2019;

Proposition adoptée

165-2018 **CONFIRMATION DE LA SOMME RÉSERVÉE À OFFRIR POUR LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES – ANNÉE 2019**

Proposé par la conseillère Denise Morin  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal réserve pour l'année 2019 une somme ne dépassant pas 300.00\$ en allocation, aux familles répondant aux exigences du programme d'aide pour l'utilisation des couches lavables;

Proposition adoptée

166-2018 **AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy affecte un montant de 4000\$ du surplus accumulé dans la réserve pour le projet Train de verre illuminé, un montant de 800\$ pour le comité jeunesse et un montant de 14888\$ pour le projet de rénovations Biblio pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

Proposition adoptée

167-2018 **CONDITIONS SALARIALES 2019**

Il est proposé par la conseillère Denise Morin  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise les conditions salariales aux employés municipaux effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la façon suivante :

- Salaire et avantages sociaux : selon les contrats signés entre les parties;
- Déplacement (tarif fixe pour l'année) :
  - Élus / autres employés (du point de départ) : 0.43\$/km
  - Hommes-ouvriers (dans un rayon de 20 km) : 0.50\$/km

Proposition adoptée

168-2018 **CONFIRMATION DU TAUX D'INTÉRÊT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le taux d'intérêt appliqué pour l'année 2019 par la municipalité de Dupuy pour l'ensemble des créances impayées (arrérages de taxes, sommes dues) est confirmé par le conseil municipal à un taux de 15% l'an;

Proposition adoptée

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX POUR LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques

Proposition adoptée

**DEMANDE DE DÉROGATION (OU ENTENTE) AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy doit compléter une programmation révisée des travaux pour la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité a droit à une enveloppe de \$652 725 en subvention sous le programme de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE la révision du plan d'intervention pour le renouvellement de conduite n'est pas complétée et le sera seulement au cours de l'année 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy est à jour dans les projets admissibles en priorité 1 du programme et que peu d'investissement ont été programmés en priorité 1;

ATTENDU QUE puisque le plan d'intervention n'est pas complété, il n'est pas possible de présenter des projets en priorité 3 (renouvellement de conduites);

ATTENDU QUE la municipalité ne peut programmer plus de 20% en priorité 4 puisque le plan d'intervention n'est pas complété;

ATTENDU QUE la municipalité a complété une programmation partielle des travaux puisque selon les modalités du programme actuel elle ne peut faire une programmation complète tel que spécifié par le MAMH. Le montant programmé est de \$473 743;

ATTENDU QUE la municipalité risque de perdre un montant important de \$178 982;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Et résolu à l'unanimité :

QUE considérant que la municipalité a complété un plan d'intervention en infrastructures routières locales et que plusieurs interventions sont à prévoir et qu'il serait possible pour la municipalité de compléter sa programmation en intervenant sur son réseau routier;

QUE le conseil municipal de Dupuy demande officiellement au MAMH une dérogation ou tout autre entente entre la municipalité et le MAMH afin de rendre admissible d'autres travaux de priorité 4 ou des travaux de priorité 3 avec l'ancienne version du plan d'intervention de 2007 afin que la municipalité ne perde pas le montant non programmé présentement estimé à \$178 982.

Proposition adoptée

**\*\*\*AJOURNEMENT à 19H43 \*\*\*** Les membres du conseil municipal présents se retirent pour discuter points concernant les signataires aux comptes de banque et à l'autorisation des paiements sur accès d pour la municipalité de Dupuy.

**\*\*\* RETOUR à 19H46 \*\*\***

171-2018

**MANDAT À L'AUTORISATION DE PAIEMENTS SUR ACCÈS d POUR LES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la conseillère Josée Leclerc soit nommée la seconde autorisation pour les paiements sur ACCÈS d des comptes de la municipalité de Dupuy;

Proposition adoptée

172-2018

**AUTORISATION DE MODIFIER LES SIGNATAIRES POUR LES COMPTES DE CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST, FOLIO #700108 - #705786 - #760160 APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil demandent à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest d'effectuer les changements suivants dans tous les documents et fichiers reliés aux comptes folio #700108- #705786- #760160, et ce, en date du 20 décembre 2018 :

Ajouter le signataire : Rémi Jean

Enlever le signataire : Normand Lagrange

Maintenir les signataires : Pascale Lavigne et Josée Leclerc

Proposition adoptée.

173-2018

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,

Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,

Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

Proposition adoptée

*Rémi Jean*

*Pascale Lavigne*

---

RÉMI JEAN  
MAIRE SUBSTITUT

---

PASCALE LAVIGNE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

